

GRAFPE 16, jeudi 28 janvier 2016

Lycée d'accueil : Lycée des Métiers Jean CAILLAUD, Ruelle sur Touvre

Coordination : V. MASINA CPE Lycée Jean CAILLAUD de Ruelle sur Touvre et Ingrid LOBEL Lycée de l'image et du son d'Angoulême

Intervenants : Joël MICHELIN IA IPR EVS et Olivier ROBUCHON DAVL de l'académie de Poitiers

LA REUNION DU GROUPE ACADEMIQUE DE FORMATION DES PERSONNELS D'EDUCATION A ETE RELANCEE L'ANNEE DERNIERE ET CE SUCCES SE CONFIRME ENCORE UNE FOIS EN 2016 PAR LA PRESENCE DE 47 COLLEGUES ET D'UN PRINCIPAL DE COLLEGE SUR 69 PERSONNES ATTENDUES ALORS QUE LES INVITATIONS ONT ETE ENVOYEEES TARDIVEMENT. CET ENGOUEMENT LAISSE PRESAGER QU'UNE AMELIORATION EST ENCORE POSSIBLE.

Présentation de la journée

La journée a été construite autour de 4 thématiques principales :

- 1. Un retour d'expériences sur la gestion post-attentats au sein des établissements scolaires*
- 2. La contribution des CPE dans le cadre du parcours citoyen et plus généralement comme personnel ressource sur des thématiques telles que les valeurs de la République et la laïcité.*
- 3. La nouvelle circulaire et son lien avec le référentiel de compétences des CPE*
- 4. Les parcours éducatifs au collège, la place et la contribution du CPE*
- 5. Les initiatives lycéennes*

Ces thématiques, et c'est un des objectifs du GRAFPE, sont travaillées et renseignées dans les réunions des 4 départements de l'académie afin que les CPE de toute l'académie de Poitiers bénéficient du même niveau d'information. Pour autant un travail a été fait en amont pour y intégrer une coloration plus charentaise avec l'apport des coordonateurs départementaux.

- 1. Un retour d'expériences sur la gestion post-attentats eu sein des établissements scolaires*

De nombreux collègues se sont exprimés évoquant des réactions très diverses en fonction des établissements et des publics. Certains ont du faire face à la recrudescence d'insultes à caractère racistes, d'autres ont déploré la grande inertie de la majorité de leurs élèves voire la banalisation de ce type d'événements, se sentant éloignés du foyer d'urgence.

Cependant la plupart d'entre nous avons reçu rapidement des doléances de la part de leurs élèves, certains ont demandé de chanter la Marseillaise, d'autres ont organisé des groupes de paroles ou créé « un cahier des émotions ».

Quant à la mise en place de procédures ou protocoles de surveillance en raison de l'état d'urgence, mise à part les réorganisations d'emplois du temps postés des assistants d'éducation, certaines collègues se questionnaient sur la pertinence de la poursuite des feuilles systématiques auxquelles elles étaient astreintes.

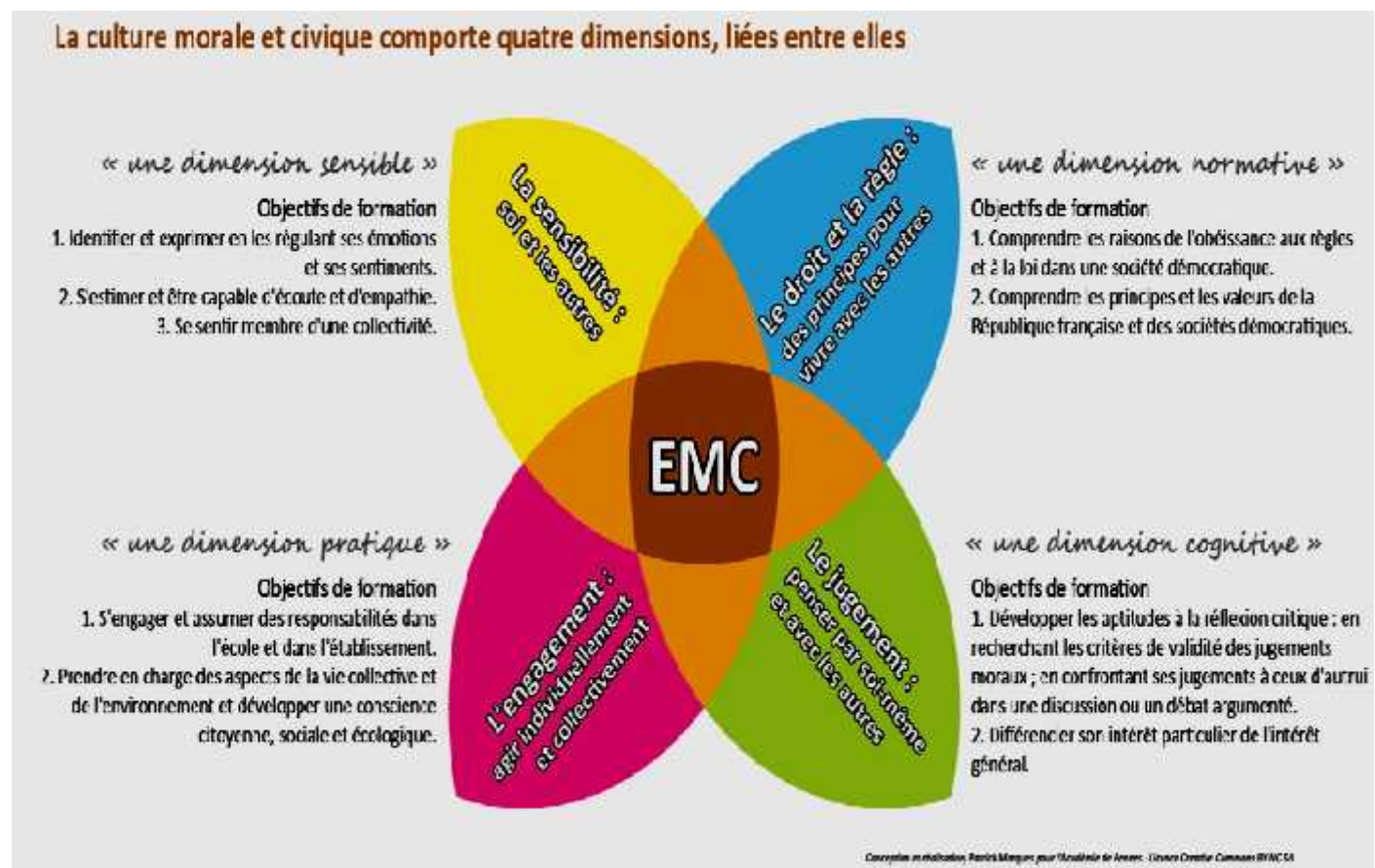
M. MICHELIN a ensuite proposé une mise en perspective de ces expériences. Dans cette diversité de contextes, tout l'enjeu est alors de savoir comment passer de la réaction à la réponse éducative. Le CPE entre en effet pleinement dans sa fonction conseil en proposant des solutions d'ancrage dont le CESC peut être le lieu d'élaboration et de construction.

Le travail partenarial permet d'élargir le spectre des acteurs et des solutions avec les parents d'élèves, les partenaires associatifs, etc.... La réserve citoyenne est en cela un vivier de personnes ressources, aujourd'hui consultable sur ARENA.

Les échanges ont donc été fructueux et ont permis à chacun et chacune de s'exprimer et de reprendre contact avant l'intervention de M. MICHELIN.

2. *La contribution des CPE dans le cadre du parcours citoyen et plus généralement comme personnel ressource sur des thématiques telles que les valeurs de la République et la laïcité.*

M. MICHELIN a proposé une réflexion autour d'un document présentant la culture morale et civique dans toutes ses dimensions



Le CPE peut apporter aux équipes et aux élèves dans le cadre de l'EMC sa sensibilité particulière et son expertise dans le cadre d'un temps court sous la forme d'ateliers ou de journées de sensibilisation. Sur un temps long, le CPE est dans sa fonction conseil lorsqu'il se pose en force de proposition dans le cadre du CESC.

Nous avons ensuite travaillé sur le thème de la laïcité par le biais d'un quizz après un rappel théorique présentant les différentes approches philosophiques, historiques et morales. Les réponses au quizz s'appuient sur la Charte de la Laïcité à l'école et sur le Mémento Laïcité diffusé en décembre 2015 aux formateurs académiques par le Rectorat de Poitiers. Ce mémento sous forme de fiches très complètes permet d'apporter une réponse à de nombreuses situations concrètes que les membres de la communauté éducative peuvent rencontrer.

Quelques exemples :

FICHE 11 : LA LEGISLATION CONCERNANT LE PORT DE SIGNES RELIGIEUX DANS LES ECOLES, COLLEGES ET LYCEES PUBLICS

FICHE 12 : UN ELEVE PEUT-IL S'ABSENTER POUR MOTIFS RELIGIEUX ?

FICHE 13 : UN ENSEIGNEMENT PEUT-IL ETRE CONTESTE PAR CONVICTION RELIGIEUSE

FICHE 14 : SORTIES SCOLAIRES, CONSEIL D'ECOLE, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET OBLIGATION OU PAS DE NEUTRALITE DES PARENTS D'ELEVES ?

FICHE 15 : LES DEMANDES DE NON-MIXITE SONT-ELLES POSSIBLES ?

FICHE 16 : UN SERVICE D'AUMONERIE AU SEIN D'UN EPLE EST-IL POSSIBLE ?

FICHE 17 : L'INTERDICTION DE SIGNES RELIGIEUX SUR LES MONUMENTS PUBLICS

3. La nouvelle circulaire et son lien avec le référentiel de compétences des CPE

La circulaire du 10/08/2015 qui décrit les fonctions et missions des CPE semble renforcer notre rôle pédagogique et affirmer notre rôle éducatif au sein des établissements scolaires. M. MICHELIN nous a proposé un document conçu comme un outil de dialogue et travail, présenté sous la forme d'une grille de compétences reprenant les descripteurs du référentiel au regard de cette nouvelle circulaire.

Domaine 1 : La politique éducative de l'établissement

Compétences	Le qui est attendu du CPE
<p>Capacité à garantir le lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et du droit dans l'établissement (C.2) Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son application. Conseille le chef d'établissement ainsi que les autres personnels des appréciations positives et des sanctions...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les règles de sécurité et les lieux encadrant la sécurité des biens et des personnes • S'inscrit dans une relation d'école, d'école de soutien auprès des élèves • Met en place les conditions nécessaires à l'intégration du droit / l'école et à l'apprentissage des règles de vie scolaire • Engage et crée les conditions d'un dialogue efficace avec les acteurs de la communauté éducative • Contribue à évaluer les tensions et rechercher les mesures préventives et en adoptant une posture de médiation
<p>Capacité à impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement (C.3) Repère les besoins, les formes de violence et de harcèlement. Met en œuvre des mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives. Élabore et met en œuvre des démarches de prévention. Connaît les missions des partenaires pour la lutte contre le décrochage et l'échec à la scolarité (CEC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repère, traite et suit les incidents qui mettent en cause ou impliquent les élèves • Connaît des acteurs de prévention en liaison avec d'autres acteurs de la communauté scolaire et des partenaires • Participe à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement et contribue à la mise en œuvre et au suivi du volet éducatif du projet d'établissement (y compris à l'extérieur) • Contribue au respect des principes de neutralité et de laïcité
<p>Capacité à accompagner les élèves notamment lors leur formation à une citoyenneté participative (C.4) Favorise la participation des élèves aux instances représentatives et contribue à leur animation (CI, CESC, délégués de classe, conférences de délégués, conseil de discipline, etc.). Assure la formation des délégués élèves et des différents instances. Accompagne les élèves dans l'apprise de responsabilité et associe le FSE en collège ou la MJC en lycée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crée des conditions matérielles permettant le fonctionnement des collectifs d'élèves • Favorise l'implication des élèves dans les élections - information sur les élections pour leur donner du sens, formation des élus représentants • Propose et met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiative et développant l'autonomie des élèves • Impulser et favoriser la vie associative et culturelle

Domaine 2 : Le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves

Compétences	Le qui est attendu du CPE
<p>Capacité à accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogiques et éducatifs (C.5) Gère la continuité de la relation avec les parents et collabore avec tous les personnels de l'établissement (enseignants, assistants sociaux, infirmiers...) en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève (résultats, conditions de travail, assiduité...) afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recense et partage les informations relatives aux élèves • Identifie les instances d'échange et y prend part (réunions d'équipes pédagogiques et éducatives, conseils pédagogiques, conseils de classe...) • Connaît des entretiens individuels, en connait le cadre réglementaire au sein des situations et à l'application des effets pédagogiques et éducatifs possibles • Connaît des outils et des procédures de suivi individuel des élèves permettant le partage d'informations avec les autres membres de l'équipe éducative
<p>Capacité à participer à la construction des parcours d'élèves (C.7) Assure la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire (clubs à horaires aménagés, ateliers sportifs...). Contribue avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les CDP, au conseil et à l'accompagnement des élèves lors l'élaboration de leur projet personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'information des élèves sur les perspectives de leur orientation scolaire et professionnelle, en liaison avec le professeur principal, le conseil d'orientation psychologique et des partenaires extérieurs • Accompagne et évalue les élèves et les familles lors la construction de projet d'orientation tout au long du processus - de l'information à la mise en œuvre administrative • Collabore à la mise en place de dispositifs d'accompagnement de élèves, notamment au collège dans le cadre des mesures personnalisées
<p>Capacité à travailler en équipe, notamment à travailler dans une équipe pédagogique (C.8) Collabore avec le professeur principal et les professeurs en vue de développer et évaluer les compétences visées. Contribue à faciliter la continuité des parcours et la prise en compte des transferts d'un cycle à l'autre. Conseille le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires, les acteurs socio-économiques...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les personnes actrices et leur des relations avec eux • Établit des relations apprivoisées avec les différents personnels de l'établissement • Apporte une contribution spécifique à la construction et à l'évaluation des compétences des élèves en particulier dans le cadre du suivi commun de connaissances et de culture • Assure la construction collective du volet éducatif du projet d'établissement

Domaine 3 : L'organisation de la vie scolaire

Compétences	Le qui est attendu du CPE
<p>Capacité à organiser les conditions de vie des élèves, leur sécurité, la qualité de l'équipement matériel et la gestion du temps (C1) Organise l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie, les déplacements, la surveillance (zones de travail, zones récréatives). Facilite le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de la direction, des personnels, des élèves, des parents, notamment par l'usage de numérique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assure l'accueil des élèves dans le respect des règles de sécurité, par favoriser leurs conditions de travail et de vie les classes • Analyse les données relatives à l'assiduité des élèves pour faire évoluer les outils existants • Évalue les modalités permettant une amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves pour être juridiquement proportionnelles • Contribue à la qualité de l'encadrement
<p>Capacité à assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de la vie scolaire (C2) Prépare et conduit les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formalise les conclusions. Évalue les besoins de formation de l'équipe et propose des formations. Peut participer à l'évaluation des usages...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élabore ou envisage des outils de fonctionnement du service de vie scolaire • Organise le service des assistants d'éducation en lien avec le contrat, la cohésion et l'efficacité du service • Assure l'animation de l'équipe de vie scolaire • Propose des modalités de formation

Après la pause méridienne les CPE exerçant en collège se sont réunis autour de M. MICHELIN sur le thème des parcours éducatifs et la place du CPE, les collègues exerçant en lycée ont retrouvé M. ROBUCHON, DAVL, autour des initiatives lycéennes.

4. *Les parcours éducatifs (parcours citoyens et parcours avenir) au collège en particulier, place et contribution du CPE (Animé par M. MICHELIN)*



Les parcours éducatifs

Le parcours citoyen : apprendre les valeurs de la République

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : trois piliers
(des rencontres, des pratiques, des connaissances)

Le parcours d'éducation à la santé : trois axes
(l'éducation à la santé, la prévention, la protection de la santé)

Le parcours Avenir : trois objectifs
(découvrir le monde économique et professionnel, développer le sens de l'engagement et de l'initiative, élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel)



Le parcours citoyen

Nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le « **parcours citoyen** » a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela il contribue pleinement au domaine 3 du socle commun de connaissance, de compétence et de culture, intitulé « *La formation de la personne et du citoyen* ».

Le parcours citoyen intègre à la fois la connaissance des éléments de programme liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Elles constituent le fondement de **l'enseignement moral et civique**, mais comprennent aussi **l'éducation aux médias et à l'information**, nécessaire pour développer une connaissance critique de l'information, décrypter l'image, apprendre à se forger une opinion. La conscience citoyenne et la culture de l'engagement, inhérentes au parcours citoyen, se forment également par **l'éducation à l'environnement et au développement durable** et **l'enseignement de défense** qui a pour objet de renforcer le lien armé-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.



Au service d'un engagement citoyen

Il devra intégrer pleinement la **participation** de l'élève à la vie de l'école et de l'établissement et les expériences et engagements qu'il connaîtra en dehors de l'école, notamment avec les partenaires associatifs.



La participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Les élèves sont encouragés à **s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, à prendre part à une association et à s'impliquer auprès de leurs pairs** qui ont besoin de soutiens variés.

Le parcours citoyen, de l'école au lycée, mobilise différents moments d'enseignement et des moments éducatifs, les acteurs de l'établissement (notamment **les instances de l'école et de l'EPLÉ – CVC/ CVL, CESC...**), et hors l'établissement.



Le parcours Avenir

Quelles sont les spécificités du parcours Avenir ?

Un ancrage disciplinaire en collège

Une individualisation du parcours

Une inscription dans l'EPI (monde économique et professionnel)

Une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité

Une acquisition d'une culture économique et professionnelle



Le parcours Avenir

Quelle mise en œuvre du parcours Avenir ?

Le Chef d'établissement impulse et veille à la mise en œuvre

Les professeurs mettent en œuvre dans leur enseignement

Le professeur documentaliste contribue à l'information

Le COP contribue à l'ingénierie pédagogique

Le professeur principal assure le suivi du parcours

Le DCIO et le chef d'établissement mobilisent les ressources territoriales

Le CPE apporte son expertise par sa connaissance de l'élève

Les parents assurent le suivi et l'accompagnement des enfants dans leur projet

Lien étroit avec la famille, l'équipe pédagogique et éducative...



il est élaboré au sein du conseil pédagogique, présenté et validé en conseil d'administration dans le cadre du projet d'établissement

5. Les initiatives lycéennes (animé par M. ROBUCHON DAVL)

Les principaux freins au développement des initiatives lycéennes évoqués par l'assemblée sont le manque de dynamisme de nos élèves, nos difficultés à les motiver à s'engager.

Après un bref retour sur les différents textes fondateurs depuis 2010, M. ROBUCHON nous a annoncé la probable parution d'une nouvelle circulaire en mars 2016 dont l'objectif, après l'acte 2 de la vie lycéenne en 2013, sera d'impulser tant théoriquement, techniquement que financièrement la mise en œuvre d'une politique d'incitation forte.

M. ROBUCHON nous a également rappelé que nous avons désormais la possibilité de renseigner une rubrique « investissement » sur APB afin de valoriser des candidatures. De même, des attestations de compétences destinées aux élèves investis peuvent être ajoutées au dossier de l'élève.

Nous avons échangé sur les différentes initiatives menées dans nos établissements au cours des Semaines de l'engagement dont voici quelques exemples :

Faire revenir d'anciens élèves élus

Interventions d'élus au CVL dans les collèges

Montage d'une vidéo sur les membres du CVL

Propositions de CVL inter-établissements

Certains CPE déplorent le manque de temps consacré à ce type d'initiatives, les temps d'échange se déroulant pendant des « déjeuners de travail » avec les élèves élus. Une heure banalisée de 13h à 14h a été inscrite à l'emploi du temps dans certains établissements et il semble que cette solution soit plébiscitée.

Une réflexion autour de la communication inter-CPE a été entamée, une page Facebook est en projet. Elle serait une interface d'échanges entre les CPE charentais.

Nous avons ensuite abordé la question du CAVL et de la diversité des publics, la difficulté pour certains élus de lycées en zones rurales de se rendre à Poitiers.

La gestion des MDL, le rôle dans leur organisation des animateurs culturels, l'implication possible de jeunes gens en service civique sont des questions qui également été posées.

Pour terminer, nous avons également été informés de la mise en place du dispositif Ambassadeurs lycéens contre le harcèlement à l'école qui est à ce jour en test dans d'autres académies. La journée de formation des adultes référents et élèves ambassadeurs aura lieu au LISA à Angoulême le vendredi 12 février (apport théorique et mise en projet par équipe) dont l'axe de travail principal est la prévention. Ce dispositif est différent de Sentinelle (14 lycées dans l'académie) plus dirigé vers l'aide à la victime.

Pour conclure, M. ROBUCHON nous a assuré de son soutien et de son rôle de facilitateur dans nos démarches et nous a encouragés à lui faire signe et à le solliciter face à une situation de blocage dans ses champs d'intervention.

Compte-rendu réalisé par Virginie Masina CPE Lycée des métiers de Ruelle sur Touvre